

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 118 (1992)
Heft: 26

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

relles et de la technique, dans le développement de presque tous les domaines de la vie, requiert un statut approprié des branches correspondantes. Et lorsqu'il a été stipulé dans le même contexte que la nouvelle ORM ne devrait pas entraîner une baisse du niveau général, il est de notre devoir de répondre qu'une telle baisse est précisément programmée par la possibilité de laisser largement de côté certaines branches difficiles des sciences naturelles. Dans la lettre d'un lauréat du Prix Nobel adressée à l'ASST, on trouve la phrase suivante, lourde de sens: «La formation est un processus de travail et non de choix, dont la récom-

pense est la compréhension elle-même. Je ne peux parvenir à cette compréhension si je choisis uniquement ce à quoi je m'intéresse déjà de prime abord.» Il est inquiétant de voir que la culture générale est certes décrite comme un but digne d'efforts, mais que des parties substantielles des sciences naturelles – dont la technologie et l'écologie – sont gommées du concept de culture générale.

Les difficultés de la mise en pratique de la nouvelle ORM ne doivent pas être négligées. On peut prévoir que les multiples possibilités de choix dans les classes supérieures vont entraîner la *disparition de l'esprit de classe*. Cela va à l'encontre de l'idée

communément admise que les relations sociales sont déterminantes pour les jeunes. Somme toute, nous devons constater que l'on va répéter chez nous des erreurs qui ont déjà été commises dans d'autres pays, avec une réglementation semblable au projet proposé, et qui ont été la cause de mauvaises expériences.

Malgré son rejet du projet dans sa forme actuelle, l'ASST n'entend toutefois pas se poser en simple adversaire de la réforme. Elle s'est donc avant tout efforcée de mener une critique constructive de ce texte en élaborant une variante, qui reprend les idées de base de la nouvelle ORM, tout en supprimant les défauts constatés.

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune de Gossau/SG	Salle communale/salle de gymnastique, Gossau, CP	Architectes domiciliés dans les districts de Gossau, St-Gall, Toggenbourg inférieur et Wil ainsi que la commune d'Herisau au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1991, architectes originaires de ces districts ou commune	22 déc. 92 (dès le 18 août 92)	1
Fondation du Prix bernois de la culture	Prix Atu	Toute personne, acheteur, auteur d'une œuvre ou tiers. Domaines: architecture, technique, environnement; réalisation dans le canton de Berne, après la fin 1984	6 janv. 93	
Vicenza (Italie)	Prix international d'architecture «Andrea Palladio»	Architectes et ingénieurs inscrits de tous les pays, n'ayant pas 40 ans révolus au 1 ^{er} janvier 1992	31 janv. 93	
Commune de Cugy/VD	Aménagement aux lieux-dits «En la Praz» et «Dessus la Praz», CI	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, urbanistes FUS, originaires, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1992	5 mars 93 (dès le 26 oct. 92)	23/92 p. 468
Etat de Genève, dépt des travaux publics	Aménagement des terrains des Services Industriels à Genève, CI	Architectes domiciliés dans le canton de Genève avant le 1 ^{er} janvier 1991 ou originaires du canton	28 mars 93 (27 nov. 92)	24/92 p. 484
Académie suisse des sciences techniques	Prix de l'énergie renouvelable	Personnes ou entreprises privées, institutions publiques	30 avril 95 (15 déc. 94)	21/92 p. 414

Nouveaux dans cette liste

Commune de Cham/ZG	Administration communale de Cham, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1992 ou originaires du canton de Zoug	1 ^{er} avril 93 (29 janv. 93)	
Canton du Valais	Pénitencier cantonal, Sion	Architectes établis dans le canton du Valais au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1992 et architectes valaisans établis en Suisse. En outre: Registre valaisan, REG A ou B, dipl. EPF, EAUG, ETS ou formation équivalente	28 mai 93 (15 déc. 92)	

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.